

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le mardi trente et un mars, à vingt heure trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Médiathèque sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 3
		Contre : 0
		Abstentions : 15

Étaient présents :

Mme CAPON Lindsay, Mme CARON Monique, Mme CARPENTIER Christine, M. DÉGARDIN André, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, M. DUBLANCHER Franck, Mme GARDÉ Isabelle, M. GROSJEAN Patrick, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, M. PELLETIER Eric, Mme RAFFRAY Agnès, M. SANTERRE Jacky, M. THOREL Michel, M. TRICOT James

Procurator(s) :

Date de la convocation
26 mars 2026

Étai(en)t absent(s) :

Mme TRAULET Delphine

Date d'affichage
08/04/2026

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme LENNE Camille

15 avril 2026
et publication du
21 AVR, 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Patrick GROSJEAN, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	42 889,63
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	42 889,63
	- un déficit d'investissement de :	0,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	42 889,63
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	42 889,63
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gamaches, le 03/04/2026

Le Maire Patrick GROSJEAN

le(s) secrétaire(s) de séance

